

la CGT ÉDUC'ACTION

le syndicat de tous les personnels
de l'Éducation nationale



<https://www.cgteduc.fr/>



Votre guide de l'année de stage est en ligne

votre syndicat CGT peut vous en envoyer une
version imprimée par courrier postal ou vous le
donner devant un café

écrivez-nous (pour cela ou toute autre question) à :

07@cgteduc.fr

26@cgteduc.fr

38@cgteduc.fr

73@cgteduc.fr

74@cgteduc.fr



Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. La CGT est née de la volonté des salarié.es de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir. Ces objectifs sont au cœur de son action syndicale.

Bâtie selon deux dimensions professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial (dont l'école fait bien sûr partie)

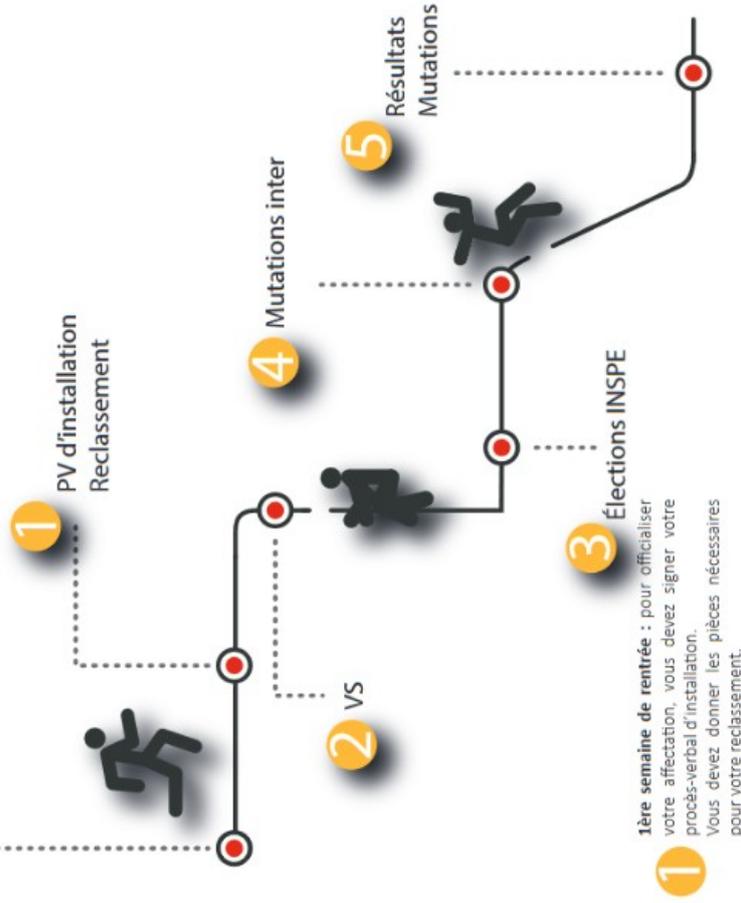
La CGT couvre tous les secteurs professionnels (via ses [Fédérations](#) dont la FERC - édu-recherche-culture - qui nous rassemble avec le supérieur et l'éducation populaire notamment),

La CGT est présente sur tout le territoire grâce à un maillage d'organisations réparties à différentes échelles territoriales : des structures régionales appelées [Comités Régionaux](#), les [Unions Départementales](#), et en proximité les [Union Locales](#). La CGTéduc participe à ces différentes structures interpro car nous savons que nous ne gagnerons pas une école émancipatrice sans la solidarité avec toutes et tous, quelque soit ou ait été leur profession.

Rejoignez la CGT, adhérez à la CGTéduc, le syndicat de tous les personnels réunis !

CALENDRIER DE VOTRE ANNÉE

Août : préentree

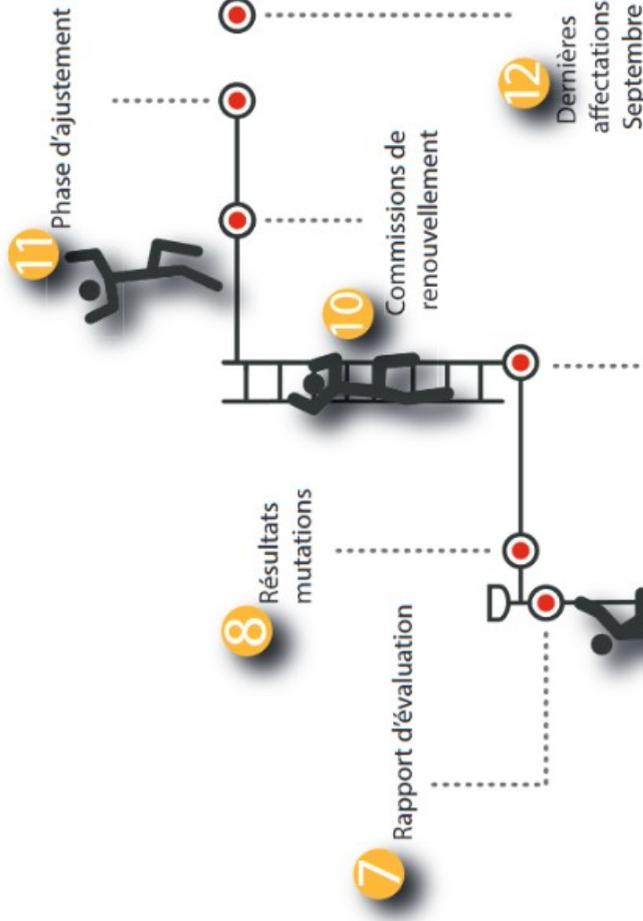


1 1^{er} semaine de rentrée : pour officialiser votre affectation, vous devez signer votre procès-verbal d'installation. Vous devez donner les pièces nécessaires pour votre reclassement.

2 Courant septembre : 2^e degré - vous devez signer votre ventilation de service.

3 Octobre-Novembre : élection au conseil d'école de l'INSPE. Contactez-nous pour monter une liste qui vous représente vraiment.

4 Novembre-Décembre : vous devez vous inscrire sur SIAM pour votre mutation interacadémique pour le 2^e degré (choix de l'académie) et pour votre mutation interdépartementale pour le 1^{er} degré (choix de votre département).



Mai : rapport évaluation finale avec avis sur la titularisation du tuteur ou de la tutrice, du chef ou de la cheffe d'établissement, et de l'inspecteur ou de l'inspectrice.

Juillet : phase d'ajustement : résultats des premières affectations à l'année pour les Titulaires en Zone de Remplacement (TZR) qui n'ont pas eu de poste fixe (2nd degré) et non encore affectés-es (1er degré).

Mars-Avril : inscriptions pour le mouvement intra-académique (vœux de postes à formuler) pour le 2^e degré. Inscription pour le mouvement départemental (pour le 1^{er} degré). 2^e trimestre du tuteur ou de la tutrice, du chef ou de la cheffe d'établissement.